# Les aides à la création

## Les Prêts d'Honneur Initiative

- ✓ Prêt d'honneur à la personne
- ✓ Doit être accompagné d'un financement bancaire ou d'un micro-crédit
- ✓ Est accordé sans intérêts (Taux 0), sans garantie personnelle, sans apport personnel
- ✓ Peut être mobilisé soit en capital social ou soit en compte courant d'associé (trésorerie)
- ✓ Pratiquement tous les statuts juridiques (hormis SCI, Associations, Fondations, etc…)
- ✓ Pratiquement tous les secteurs d'activité (hormis intermédiation financière, immobilier, etc…)

### Création

- **1000€ à 18 000 € octroyés par projet**
  - **Prêt Création-Innovation : 20 000€**
- Pour une entreprise ou société de **moins de 3 ans**

- Prêt Inf. 7 500 € : remboursement sur 36 mois
- Prêt 7500 à 12000€ : remboursement sur 48 mois
- Prêt Sup. 12 000€ : remboursement sur 60 mois

### Reprise et 1er Développement

- **1000€ à 30 000 € octroyés par projet**
- Pour **reprendre** une entreprise
- Pour **développer** l'activité d'une entreprise de moins de 5 ans : investissement, nouveaux emplois, augmentation du CA



Réseau Initiative HAUTE-SAÔNE